

Stage Salaires Protection Sociale

Dates

24 au 28 juin 2019
04 au 08 novembre 2019

Quand déposer ma demande d'autorisation d'absence ?

Position ≥16 et ADC : 72 h avant le début du stage
Avant le 24 mai 2019
Avant le 04 octobre 2019

A qui s'adresse ce stage ?

En particulier :

- Aux responsables à l'action revendicative des syndicats et des secteurs ;
- Aux membres des sections techniques et comités techniques de secteurs et nationaux.
- Aux syndiqués «Pour être acteur toute sa vie».
- A tous les élus.

Pourquoi faire ce stage ?

Mettre en capacité :

- De mener le débat sur toutes les dimensions de la rémunération ;
- De nourrir notre construction revendicative de ces questions transverses.

Que vais-je y voir ?

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
La fiche de paie ; Le pouvoir d'achat.	La politique salariale à la SNCF.	La santé : - Maladie ; - Accident du travail ; - Maladies professionnelles ; - La Caisse de Prévoyance (CP).	Les retraites : - Régime général ; - Régime spécial.	La famille Le FASS.
 <p>- Maîtrise et compréhension de l'existant. - Revendications CGT. - Mobilisations et luttes</p>				

Quelle formation me faut-il ?

FSG1 obligatoire - FSG2 conseillée

Nombre de places disponibles

16 places